



Quel avis d'imposition pour condition ressources tva réduite vefa

Par **Scolepro**, le **16/02/2018** à **00:28**

Bonjour,

Voulant acheter dans le neuf un logement éligible à la tva réduite cette année, savez vous quel est le revenu fiscal de référence pris en compte pour l'éligibilité concernant les conditions de ressources ? Est ce bien le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2016(avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015)?

Merci par avance.

Cordialement.